

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le 24 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme DI FRANCESCO Josette, Mme JOLIVET Martine, M. GASSE Roger, M. CHAPEL Antoine, M. WEINLAND Robert, M. CHIALVO Michel, M. HAZARD Germain, Mme CHAGNON Laetitia.

Absents excusés : M. Von DUNGERN Clemens donne pouvoir à M. GASSE Roger, Mme VARET Hélène.

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal du 24 février 2017 est faite et approuvée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal de Chérence réuni sous la présidence de Mme DI FRANCESCO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. VANDEPUTTE Philippe Maire, s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré. Monsieur le Maire est sorti de la salle du conseil municipal.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	217 163.83€	691 086.14€	201 438.09€	122 860.29€
Excédent ou Déficits		+ 473 922.31€	- 78 577.80€	

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits.

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci – dessus

5 – voté à l'unanimité.

Le Conseil municipal adopte le compte administratif 2016 à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l'Ordonnateur,

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{ère} Janvier 2016 au 31 décembre 2016 y

compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant de 473 922.31 € de la manière suivante: 78 577.80 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé et 395 344.51 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité cette proposition.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose de voter les 3 taxes comme suit:

▪	Taxe d'habitation:	13.24 %
▪	Taxe foncière (bâti):	9.00 %
▪	Taxe foncière (non bâti):	36.17 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter cette proposition.

Le taux des 3 taxes est donc inchangé par rapport à 2016. Pour rappel le taux CFE est géré par l'intercommunalité Vexin Val de Seine.

VOTE DE SUBVENTION CARTE OPTILE et IMAGIN»R»

Monsieur le Maire propose de financer les cartes des transports scolaires par la commune à hauteur :

- de 75 % du montant de la carte «IMAGINE' R» pour les scolaires et les étudiants.
- de 50 % du montant de la carte OPTILE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

VOTES DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux organismes privés et publics comme suivant :

CCAS :	2 000.00 €
AAVO :	10 500.00 €
Ami de Chérence :	500.00 €
Ancien Combattant :	250.00 €
Foyer rural :	3 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter ces subventions.

Demande de la réserve parlementaire auprès de M. DELATTRE Francis Sénateur

Monsieur le Maire propose de demander une réserve parlementaire auprès de M. DELATTRE Francis, Sénateur pour l'aménagement et la canalisation des eaux de ruissellement de la voie verte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de demander la réserve parlementaire auprès de M. DELATTRE Francis Sénateur afin de financer l'aménagement et la canalisation des eaux de ruissellement de la voie verte.

Plan de financement:

total	11 499.00 € HT - 13 798.80 € TTC
réserve parlementaire	4 000.00 €
Fonds Propres	9 798.80 €

- s'engage à compléter le financement sur ses fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant;

- s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire et le taux réellement attribué;

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention.

Demande de la réserve parlementaire auprès de Mme Dominique GILLOT Sénatrice , Maire d'Eragny sur Oise

Monsieur le Maire propose de demander une réserve parlementaire auprès de Mme Dominique GILLOT Sénatrice , Maire d'Eragny sur Oise pour l'aménagement du ru .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de demander la réserve parlementaire auprès de Mme Dominique GILLOT Sénatrice, Maire d'Eragny sur Oise afin de financer l'aménagement du ru.

Plan de financement:

total	17 000.00 € HT - 20 400.00€ TTC
réserve parlementaire	5 000,00 €
Fonds Propres	15 400.00 €

- s'engage à compléter le financement sur ses fonds propres si la subvention est inférieure à ce montant

- s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire et le taux réellement attribué.

- s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention.

VOTE DU BUDGET 2017

FONCTIONNEMENT

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 charges à caractère général	318 188.77€	70 produits des services	7 605.00€
012 charges de personnel	34 900.00€	73 impôts et taxes	111 500.00€
65 autres charges	44 650.00€	74 dotations participations	107 628.00€
042 opération d'ordre	10 010.00€	75 autres produits gestions	27 500.00€
023 virement à la section d'invest	221 583.74€	002 résultat reporté	395 344.51€
014 Atténuation charges	20 245.00€		
total	649 577.51€	total	649 577.51€

INVESTISSEMENT

Libellé	Dépenses		Recettes
20 immo incorporelle	20 000.00€	10 dotations	11 000.00€
21 immo corporelle	336 000.00€	13 subventions d'investisse	102 198.00€
		040 opération d'ordre	10 010.00€
01 solde d'exécution reporté	78 577.80€	021 virt de la section fonct	221 583.74€
		1068 affectations	78 577.80€
total	436 577.80€	total	436 577.80€

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité.

POINTS DIVERS

-PLU: la prochaine réunion concernera le zonage.

-Assainissement : une réunion publique va se tenir à Chérence. Elle a pour but de mettre en place des subventions accordées aux particuliers pour la mise aux normes de l'assainissement autonome.

-«Les P'tits filous»: le centre de loisirs répondra à la demande en hausse constante en ouvrant ses portes au mois d'Août du 7 au 11 et du 28 au 1er septembre.

-Projet piscine : le projet est relancé pour toutes les personnes de l'intercommunalité qui souhaitent se rendre à la piscine des mois de juin au mois de décembre 2017. Plusieurs conventions vont être signées avec différentes piscines. Elles permettront aux personnes s'y rendant de bénéficier du tarif réduit.

-SIGEL: la participation des communes ne change pas(560€ pour les élèves de maternelle et 545€ pour les primaires). Une augmentation de 0,10€ sera appliquée sur chaque repas à la rentrée 2017.

-»Epte Olympiades»: cette manifestation est reconduite cette année et aura lieu sur 2 sites: à Bray et Lu et à Magny- en- Vexin le samedi 1er Juillet pour les enfants de 8 à 15 ans.

-PNR: renouvellement de l'opération pays d'art dans le Vexin.

Prochaine réunion le 9 juin 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire
Philippe VANDEPUTTE

Mme DI FRANCESCO Josette	
Mme JOLIVET Martine	
M. von DUNGERN Clémens	
Mme VARET Hélène	
M. HAZARD Germain	
M. CHAPEL Antoine	
M. GASSE Roger	
M. CHIALVO Michel	
Mme CHAGNON Laetita	
M. WEINLAND Robert	